

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 28 juin 2022

Préambule : conseil d'école RET (Réseau d'écoles de Territoire) Omps et Saint-Mamet-La Salvetat.

Participants :

Omps : Monsieur Loison, Maire de la commune ; Monsieur Guillon, conseiller municipal. Mme Hubert, directrice de l'école ; Madame Marquet, professeure des écoles ; Messieurs Lacalmontie et Guillon, Madame Leperlier, représentants de parents d'élèves, Monsieur Nugou, Déléguée Départementale de l'Education Nationale.

Saint-Mamet : Monsieur Février, Maire de la commune ; Madame Yzoulet, maire adjointe ; Madame Yborra, Déléguée Départementale de l'Education Nationale ; Madame Malgouzou, Directrice de l'école ; Mesdames Cellou, Estorgues, Feyt, Montil, Noygues, Paramelle, Pigot Saint-André, Monsieur Mouradoff, professeurs des écoles. Madame Frontil, directrice adjointe ALSH et TAP (association Familles Rurales), Mesdames Calmejane Anne-Laure, Gauzins, Ricard, Monsieur Taquet, représentants des parents d'élèves.

Excusés : Madame Pluyaud, Inspectrice de l'Education Nationale. Monsieur Girard, maire adjoint d'Omps. Mesdames Solier, Greff, Monsieur Grout professeurs des écoles à Saint-Mamet-La Salvetat. Mesdames Basset, Calmejane Aurélie, Gerbeix, Laurent, Monsieur Dancy, représentants des parents d'élèves.

Messieurs Taquet et Guillon ; Mesdames Marquet, Montil et Noygues seront les secrétaires de cette séance. Mesdames Malgouzou et Philippe-Hubert présenteront la partie relative au RET.

Les participants se sépareront ensuite pour poursuivre le conseil d'école relatif à chaque établissement.

Première partie : conseil d'école commun pour les écoles d'Omps et de Saint-Mamet-La Salvetat

I. Vie des écoles

1.1 Organisation pédagogique pour l'année scolaire 2022-2023

La rentrée des élèves aura lieu le jeudi 1^{er} septembre 2022.

A ce jour :

- 17 C.M.2 (passage en 6^{ème}) et 1 PS, 1 MS, 1 CP, 1 CE2 quittent l'école de Saint Mamet,
- Les futurs élèves de CM1 de Omps resteront sur leur école et ne rejoindront le cycle 3 qu'en CM2,
- 2 départs de l'école de Omps : 1 CP et 1 CE1

L'organisation des classes est sous la responsabilité de l'équipe enseignante et est susceptible d'être modifiée en fonction des nouvelles inscriptions à la rentrée :

Groupe scolaire Saint-Mamet-La Salvetat :

Classe	T.P.S	P.S.	M.S.	G.S.	C.P.
Effectif	5	7	12	12	16
	12				
Enseignant(e)	Corinne MONTIL	Sandrine MALGOUZOU + Stéphanie LAVERGNE décharge de direction : 1 jour et demi		Sylvie PARAMELLE + Sandra PHIALIP	Isabelle NOYGUES

Classe	C.E.1	C.E.2	C.M.1	C.M.2
Effectif	19	19	16	24
Enseignant(e)	Véronique CELLOU + Sandra PHIALIP	Isabelle PIGOT	Nadège FEYT	Alexis MOURADOFF

Ecole d'Omps :

Classe	T.P.S. – M.S. – G.S. - C.P.				C.E.1 - C.E.2 - C.M.1		
Effectif	1	3	1	5	4	4	5
	10				13		
Enseignant(e)	Céline PHILIPPE-HUBERT				Pauline MARQUET		

Concernant l'élection des représentants de parents d'élèves au mois d'octobre de l'année prochaine, il est maintenant possible de réaliser le vote par voie électronique. Pour les parents qui ne pourraient pas voter électroniquement, un accès Internet et un accompagnement par un enseignant seront proposés par les écoles. Pour se faire, le conseil d'école doit être consulté : êtes-vous favorables à un vote électronique pour élire les représentants de parents d'élèves ? **Validé à l'unanimité.**

1.2 Actions pédagogiques RET

Bilan de l'année scolaire :

Deux principaux objectifs :

- Permettre aux élèves des deux écoles de « s'ouvrir » aux autres : Les élèves de Omps découvrent un autre type de fonctionnement à savoir un groupe classe avec souvent un niveau unique avec un effectif plus important.
- Favoriser la liaison entre le cycle 2 et le cycle 3

Actions mises en œuvre en 2021-2022 :

	Points positifs	Points négatifs
Sorties identiques (cinéma, JMF, randonnée Le Lioran, interventions CPIE, spectacle Com Com, Micropolis) et cours d'occitan	-Sur le plan pédagogique : créer un patrimoine culturel commun et tisser des liens -Sur le plan financier : organiser un transport commun avec partage des frais lorsque cela est possible (déjà fait par le passé)	Coût important des transports
Semaine APER	Créer du lien entre les élèves des 2 écoles	Délocaliser une semaine complète les élèves sur une des deux écoles : perte de repères pour les élèves accueillis, nécessité pour les familles des élèves accueillis d'acheminer leur(s) enfant(s) sur le site d'accueil (pas de possibilité de transport collectif)
Fête de l'école	Rencontrer tous les membres de la communauté éducative des deux écoles sur un même lieu (parents, enseignants, animateurs TAP, ATSEM)	
Quoi de neuf ? (CE2)	-Créer du lien entre les élèves des 2 écoles -Ecrire en situation de communication réelle pour un destinataire commun	
Ecoles en chœur	Fédérer les élèves autour de l'apprentissage de chants communs afin de se produire lors d'un concert commun	
Challenge 30 min Ani Kuni	Fédérer les élèves autour de l'apprentissage d'une chorégraphie commune afin de se produire	
Projet poterie (exposition virtuelle)	-Créer du lien entre les élèves en mettant en évidence le fait qu'une même professionnelle soit intervenue dans les 2 écoles. -Utiliser l'outil numérique par les élèves pour rendre compte de l'exposition à l'autre école	Il aurait été sans doute préférable de se déplacer sur les 2 sites. Cependant le coût de ces déplacements supplémentaires ne pouvait pas être envisagé.
De façon générale	-Faire découvrir aux élèves d'Omps un autre mode de fonctionnement d'école. Il serait souhaitable que les élèves de Saint-Mamet-La Salvetat à tour de rôle puissent se rendre également à l'école d'Omps. -Échanges entre élèves des deux écoles. -Première partie des conseils d'école commune pour permettre à tous les acteurs de se rencontrer et de soulever des questions concrètes (notamment pour les déplacements).	-Difficulté d'organisation entre une école avec des classes à un seul niveau et à multi-niveaux -L'éloignement des deux écoles ne favorisent pas des activités régulières communes.

Les équipes enseignantes tiennent à remercier la municipalité de St Mamet pour l'accueil dans les locaux de l'école pendant la semaine et la municipalité de Omps pour la mise à disposition du personnel municipal.

Fort de l'expérience 2021-2022, nous avons réfléchi aux actions suivantes pour 2022-2023 :

- Pour favoriser les liaisons CE2/CM1 et CM1/CM2 entre les deux écoles :
 - harmoniser les pratiques,
 - utiliser des programmations communes en histoire, géographie et sciences.

- Pour s'ouvrir aux autres :

Les enseignants des deux écoles ont pour projet de mettre en place une rencontre par période afin de favoriser les échanges entre élèves des deux classes.

Les enseignants envisagent de regrouper les élèves des deux écoles pour réaliser des activités ensemble le dernier mercredi de chaque période. Les élèves de St Mamet se rendraient à l'école de Omps et vice versa.

Sur chaque mercredi, les élèves des deux écoles seront partagés sur les deux sites en fonction de leur tranche d'âge par un système de roulement.

Ainsi, tous les élèves de St Mamet iraient à Omps une fois dans l'année, sauf les CM2 pour lesquels la liaison avec le Collège sera privilégiée.

Les activités sportives, les défis scientifiques, les jeux de société, les jeux de société coopératifs, les jeux sportifs coopératifs (...) favoriseront les échanges entre élèves.

Les enfants se rencontrant plusieurs fois dans l'année créent du lien entre eux et les enseignantes pensent qu'ils auront ensuite du plaisir à se retrouver. Les enseignants envisagent d'autres temps d'échanges sur le cours de l'année.

Les écoles participeront à des projets identiques et à des sorties sur les mêmes thèmes pour créer un patrimoine culturel commun.

Ces projets sont soumis à la condition du transport des enfants entre les deux écoles.

Pendant la semaine APER les parents des élèves de Omps ont tous accompagné par leur propre moyen leur enfant à l'école de St Mamet. Ils ont ainsi contribué à la concrétisation de ce projet et l'équipe enseignante les remercie. Cependant, cet effort ne peut pas être demandé systématiquement aux familles de Omps.

Lors du dernier conseil d'école, avait été évoquée la possibilité d'utiliser davantage le ramassage scolaire pour que les enfants de Omps et de Saint Mamet puissent être transportés d'une école à l'autre. Les dates retenues seraient : mercredi 19/11, 14/12, 01/02, 05/04, 14/06 et le 28/06.

Cette proposition serait-elle réalisable ?

Réponse des mairies :

En ayant connaissance des dates en amont, M. Février propose de s'adresser à la Communauté de Communes. Pour cela, il s'agit de transmettre un courrier à la Communauté de Communes signé par les deux maires et les deux directrices concernées. Il faudra prévoir un bus d'une capacité d'environ 25 personnes (élèves et accompagnants).

1.3 Evaluation d'école

Les écoles du RET ont été choisies pour l'évaluation d'école. Ce nouveau dispositif a pour objectif que toutes les écoles du département puissent bénéficier de cette analyse dans les 5 ans à venir.

1) Auto-évaluation par école :

Dans un premier temps, l'analyse du contexte externe et interne de l'école permet de caractériser son environnement social, économique, technologique et territorial et de mettre en évidence ses atouts et ses contraintes.

Dans un second temps et de manière à analyser l'école dans sa globalité, le périmètre de l'évaluation doit couvrir quatre grands domaines :

- les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement ;
- le bien-être de l'élève, le climat scolaire ;
- les acteurs et le fonctionnement de l'école ;
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Cette analyse concernait tous les temps de l'enfant (scolaire et périscolaire) et tous les membres de la communauté éducative (directrices, enseignants, employés communaux, parents d'élèves, élèves, AESH, services civiques...).

Les parents et les élèves ont dû répondre à un questionnaire. Les équipes enseignantes ont rédigé un rapport d'auto-évaluation qu'elles ont transmis aux évaluateurs extérieurs. Généralisée sur l'ensemble du territoire français à partir de septembre 2022, cette analyse sera effectuée sur un temps d'au moins trois mois. Pour information, en ce qui concerne les écoles du RET, les équipes enseignantes ont eu un mois pour rendre les rapports.

2) Visite des évaluateurs externes :

Le lundi 20 juin, 3 évaluateurs (M. MOULIN Pierre, IEN CCPD Yssingaux – Haute-Loire, Mme SOLOY, principale du collège Jules Romains – St-Julien-Chapteuil, Mme DARLE, directrice de l'école « La Fontaine »_Vals-près-Le-Puy) ont visité les deux écoles et rencontré les différents partenaires.

Les différents temps de la journée :

- Visite école site de Omps avec la directrice de l'école
- Entretien avec les différents partenaires de l'école de Omps :
 - Parents élus et représentants de l'APE : Mr LACALMONTIE, Mr DANCY, Mme ROQUES
 - Personnel communal : Mme MOISSINIAC Béatrice (ATSEM, cantine, garderie, TAP, ménage) et Mme LACAZE Laurence (préparation des repas de la cantine, garderie, TAP, ménage).
- Visite école site de Saint-Mamet-La Salvetat par les élèves
- Entretien avec la directrice, madame MALGOUZOU
- Entretien avec les différents partenaires de l'école de St-Mamet :
 - Parents élus et représentants de l'APE : Mme GAUZINS, Mme CHANE-PANE
 - Personnel communal : Mme LACROIX (garderie), Mme MARTIN (ATSEM)
 - Membres de l'équipe éducative : Mme THERON (service civique), Mr GIRARD (AESH)
- Entretien avec la directrice de Omps, madame PHILIPPE HUBERT
- Entretien de synthèse avec les deux directrices du RET

3) Le rapport sera transmis aux écoles dans les semaines à venir et sera présenté lors du premier conseil d'école de l'année prochaine.

Les conseils et les pistes qui nous seront donnés seront les bases à partir desquelles la rédaction du projet d'école sera élaboré pour une durée de 5 ans.

Mme Yborra regrette que les DDEN n'aient pas été informés et conviés à cette évaluation. Les municipalités regrettent également de ne pas avoir été sollicitées par le conseil d'évaluation des écoles (CEE) dans le cadre de cette évaluation.

Avant que les deux conseils d'école se séparent, M. Février fait remarquer qu'il est dommage qu'une formation continue ait été planifiée sur la semaine APER. En effet, Mmes Philippe Hubert et Marquet ont dû renoncer à une partie de leur formation. Mmes Malgouzou et Feyt, mobilisées sur le stage en question n'ont pas pu participer à l'intégralité de la semaine APER.

Deuxième partie : conseil d'école de Saint-Mamet-La Salvetat

Au dernier conseil d'école, les participants ont jugé à juste titre que son contenu n'avait pas été suffisamment réfléchi en amont. Effectivement, la concertation avait été altérée par les arrêts maladies successifs des enseignants touchés par la COVID.

II. Bilan de l'année scolaire :

2.1 Actions qui ont été modifiées en période 4 et 5 :

- **Regroupement sportif cantonal au Rouget** organisé par le Conseiller pédagogique d'EPS : Les élèves des classes de CM1 et CM2 se rendront au Rouget le mardi 5 juillet, si le temps le permet, pour effectuer le matin une randonnée et l'après-midi des activités physiques sur le stade.
- **Sortie à Calmont d'Olt** : pour les CE2.
- **Spectacle des JMF** : l'intervention d'un artiste JMF directement dans la classe de CE1 (dispositif "**Mon concert en classe**") a dû être annulée, l'artiste étant positif à la COVID-19.
- **Semaine APER/APS** : l'animation sur le « savoir rouler » pour les élèves de la GS au CM2 a été annulée en raison de la COVID-19.

L'ensemble des autres projets décrits lors des premier et deuxième conseils d'école ont pu être menés à bien. L'équipe enseignante soulève le problème du manque de parents agréés pour l'accompagnement à la piscine. Mme Izoulet ajoute que le maître-nageur de la piscine de Saint Mamet constate très peu de participation des classes. Outre le problème d'accompagnement évoqué ci-dessus, le mauvais temps a empêché la fréquentation de la structure.

2.2 Charte de la communication

○ Aménagement de la cour :

- Ce travail se poursuit avec la fabrication de petites « bêtes » et fleurs en céramique par les élèves de MS et GS (intervention de la céramiste Céline Moissinac) pour décorer la cour de maternelle. L'installation a eu lieu le 28 juin 2022. Cette activité a favorisé un réel intérêt dans le sens où les élèves n'ont pas fabriqué pour eux-mêmes mais pour le collectif.

- De plus, l'équipe enseignante accompagnée du conseiller pédagogique en EPS Loïc Leyrolle finalisent les tracés au sol des cours de récréation (piste de sécurité routière dans la cour de maternelle ; zonage dans la cour de l'élémentaire et tracé au sol d'un terrain multisports pour répondre à la demande des élèves lors des conseils d'élèves). Il s'agira dans un premier temps d'un marquage éphémère (scotch). Sera-t-il possible de faire appel aux employés communaux pour les tracer ? Avis favorable de Mr Le Maire.

-Des jeux de cour ont été achetés par la Mairie pour la garderie (cerceaux, cordes à sauter, ballons...).

-Les demandes de subvention concernant le projet de fresques n'ont pas été acceptées par la DRAC et la DAC pour lesquelles le projet proposé par l'école de Saint Mamet ne semble pas être assez ambitieux. Ces organismes préfèrent se positionner sur des projets de plus grande ampleur comme des projets nationaux. M. Février demande le coût de ces fresques : entre 3000 et 4000 euros pour la fresque sous le préau de la maternelle ; 6000 euros pour celle de la cour élémentaire. Nous attendons le retour de l'évaluation d'école à la rentrée de septembre pour avoir d'autres orientations artistiques. Pour le moment la réalisation de panneaux artistiques mobiles en lien avec la zone humide pour habiller les murs extérieurs de l'école reste envisagée. Qu'en pensez-vous, M. le maire ?

M. Février privilégie le système d'œuvre mobile. La Mairie se réserve un temps de réflexion.

En cas de réponse positive de la Mairie, la conseillère pédagogique contacterait l'artiste compétent pour réaliser le projet (réunion à laquelle serait convié M. Février) et une subvention pourrait être demandée via Adage (dossier à déposer avant le 21 septembre). La conseillère pédagogique propose également de contacter Mme Emilie Bernard (service CAUE* Aurillac) susceptible de donner des conseils concernant l'aménagement de la cour.

*Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une **mission d'intérêt public**, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de **l'architecture**, de **l'urbanisme** et de **l'environnement** dans le territoire départemental. L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public. Le CAUE **conseille, forme, informe et sensibilise**. Son approche est pédagogique et répond aux enjeux de société.

○ **Cohérence des règlements :**

- Les élèves ont abordé les règles de vie dans le cadre des TAP et via les conseils d'élèves (temps scolaire), le but étant de se réunir pour procéder à la rédaction. L'affichage de ces « règles de vie » sera élaboré à la rentrée : il est prévu une affiche dans le restaurant scolaire, une dans la salle de sieste, une dans le hall de la maternelle et une dans le hall de l'élémentaire. Ce travail sera présenté aux membres de la communauté éducative.

- Le projet se poursuivra l'année prochaine avec la volonté de mettre en place un règlement commun scolaire/périscolaire, comme énoncé dans le dernier conseil d'école. Pour cela les membres de la communauté éducative se réuniront à nouveau.

2.3 Temps d'activités périscolaires (prise de parole par Marylène Frontil) :

118 enfants sont inscrits aux TAP avec une fréquentation régulière (nouvelles inscriptions au cours de l'année.

Les moments forts de l'année scolaire :

- le carnaval → le vendredi 15 avril
- le projet Foot à l'école → création d'une maquette avec Cédric Calmejane arrivée 1^{ère} du Cantal et récompensée (la réception foot se tiendra le vendredi 1^{er} juillet à 16h30).
- le projet « règles de vie » → projet commun avec l'école.
- la kermesse de l'école → préparation des chorégraphies et fabrication d'un stand « pêche aux canards » et « du monstre ».
- les olympiades → tous les vendredis de la dernière période (récompenses le jeudi 7 juillet).

Les groupes d'enfants :

Pour l'année 2021-2022, 8 groupes classes ont été constitués avec des effectifs différents selon la classe : de 12 à 22.

Les avantages :

- bonne connaissance des enfants par l'animateur
- continuité des activités.
- création d'un lien entre les enfants et les animateurs par le biais d'échange de parole

Les inconvénients :

- effectif élevé (jusqu'à 22 enfants)
- gestion des groupes à adapter en fonction des comportements des enfants
- Adaptation des activités en fonction des besoins particuliers des élèves ce qui a eu pour effet pour certains enfants de progresser.
- Organisation imposée (COVID) oblige la constitution de groupes par classe et empêche les enfants de créer des relations avec d'autres que ceux de leur classe. Ils n'ont pas eu le choix des activités.

L'équipe des TAP remercie les enseignants et la Mairie d'avoir permis d'utiliser les classes ce qui a permis de récupérer directement les enfants dans les classes et a facilité ainsi les relations et les échanges entre les adultes.

Une réunion d'équipe a lieu sur chaque période afin d'échanger autour des projets, de l'organisation et des difficultés rencontrées.

Un COPIL TAP se tient régulièrement (Municipalité, école, DDEN, parents d'élèves et Association Familles Rurales). Il s'agit d'établir un bilan des activités, de discuter des problèmes rencontrés si nécessaire et de présenter les projets à venir.

Problème récurrent : Trouver du personnel disponible et compétent sur un temps limité.

La rentrée 2022 :

Pour l'année prochaine si le protocole le permet, les groupes seraient constitués par cycles pour d'une part favoriser l'homogénéité dans les groupes et d'autre part laisser le choix à l'enfant de choisir son activité parmi celles proposées.

Le jeudi :

- proposition d'activités variées (rollers, motricité, théâtre, art plastique, projet foot à l'école), plusieurs activités au choix. Les enfants devront s'inscrire pour la période de vacances à vacances,
- mise en place de projet en commun avec l'école, continuité du projet sur « les règles de vie »
- pour les enfants qui ne choisissent pas d'activité particulière, des "activités libres" telles que lecture, jeux de société, dessins et devoirs... leur seront proposées.

Le vendredi :

- réflexion avec les enfants autour d'un projet commun comme le spectacle de Noël, le carnaval, la fête de l'école...

II. Travaux

Nous tenons à remercier la municipalité pour tous les petits travaux réalisés tout au long de l'année et leur réactivité.

Pour la rentrée scolaire prochaine, serait-il possible de :

- Réparer les deux tables neuves se trouvant dans le stockage à archives ou faire fonctionner la garantie : les ergots sont rentrés.
- Mettre des patins sous les tables de CE2 pour les stabiliser.
- Grillager la zone sous la cantine (demander à Mr Le Maire où cela en est)
- Sécuriser les puits de lumière de la cour de maternelle (rappel : débordements saillants)
- Avoir une personne de disponible le matin de la rentrée (jeudi 1^{er} septembre) pour régler les tables à hauteur des élèves (CP/CE1).
- Réparer le portail de la cour de l'élémentaire au niveau des points de soudure.

III.Sécurité

Les exercices incendie et PPMS se sont déroulés dans de bonnes conditions.

V. Budget

La subvention de la mairie versée à l'OCCE est de 56€ par élève scolarisé à l'école de Saint-Mamet-La Salvétat au mois de janvier de l'année.

Le montant de la subvention versée à l'OCCE sera de 3991 € (déduction faite des commandes de rentrée, payées directement par la mairie). Ce budget est destiné à changer les manuels, à faire un réassort du matériel de papeterie, des fichiers, des jeux éducatifs, du matériel pédagogique...

L'équipe enseignante interroge la Municipalité concernant l'achat des dictionnaires pour les élèves de CE2 comme d'usage les années précédentes. M. le maire y répond favorablement.

Qu'en est-il de la demande d'augmentation des budgets par rapport à l'inflation ? Serait-il possible de prévoir une augmentation du budget par élève pour la rentrée scolaire 2023-2024 ?

Pour faire suite au conseil d'école d'avril, l'école demande :

- 2 visualiseurs (un pour le cycle 1 et un pour le cycle 3, sachant que le cycle 2 en possède déjà un) : devis : $79.95 \times 2 = 159.90$ €
- Une sonorisation : devis : 429 €

Concernant les vélos (pour l'apprentissages relatifs à l'APER : Attestation de Première Education à la Route), l'équipe enseignante tient à remercier les parents qui ont donné des vélos à l'école. De même, un grand merci aux employés communaux qui en ont récupéré et remis en état des vélos ou draisienne.

Concernant les vélos, nous avons récupéré :

- pour le cycle 1, 6 vélos sans roulettes et 2 draisienne
- pour le cycle 2 , 2 vélos
- pour le cycle 3, aucun vélo.

Une relance spécifique pour les vélos de 9-11 ans (24 pouces) va être réalisée.

Les représentants de parents ont proposé lors de la réunion de préparation du conseil d'école le fonctionnement suivant : ne serait-il pas plus simple que la Mairie octroie une somme d'argent spécifique annuelle à l'école pour l'achat de ce type de matériel (hors mobilier) chaque année, ce qui éviterait ces demandes au conseil d'école ? Exemples : matériel de sport, jeux de cour, projet aménagement de la cour, sonorisation, enceinte bluetooth... Le sujet sera abordé en conseil municipal.

VI. Questions des représentants des parents d'élèves

Les représentants de parents sont très satisfaits du mode de communication concernant les activités des enfants. Cela permet aux familles de mieux se rendre compte du travail qui est effectué en classe. Nous avons été très sensibles à cette remarque encourageante.

- « *Concernant la sécurité sur le parking :*

-Serait-il possible d'enlever la haie qui longe la cour de maternelle pour la remplacer par un trottoir ? (OU enlever le talus sous la route, bâtir un mur et mettre un trottoir avec un passage piéton pour traverser jusqu'à l'école ?)

-Serait-il possible de faire en sorte que les emplacements des bus et la place de devant (emplacement pompier?) ne soit plus occupés ?? »

Concernant la suppression du talus, M. Février précise que c'est inenvisageable puisqu'il englobe des canalisations et participe à la sécurité des usagers puisqu'en cas de sortie de route d'un véhicule le parking en contre-bas fait barrage.

Concernant la suppression de la haie bordant la cour de l'école, M. Février considère qu'outre qu'elle favorise le développement de la biodiversité, elle est aussi un repli éventuel en cas de fauchage d'une personne par un véhicule. Mme Malgouzou ajoute que les projets liés au respect de l'environnement s'orientent davantage vers une végétalisation des cours de récréation.

M. le maire ajoute que le trottoir ne mesure que 40 cm de large et deviendrait plutôt un danger pour les piétons d'autant que certains parents pourraient l'utiliser en partie pour se garer. Un drame est aussi possible sur le trottoir.

M. le maire signale qu'actuellement la plupart des voitures sont équipées de radars de recul. Il propose aussi de prendre un arrêté pour que les voitures ne roulent qu'à 5 km/h en le faisant respecter par une surveillance de la gendarmerie.

Un représentant de parent ajoute qu'un espace sécurisé pour les piétons manque. M. le maire rappelle qu'il y a des places de parking à 150 mètres et un trottoir d'accès à l'école sécurisé.

Concernant l'utilisation non autorisée de l'emplacement des bus et accès pompier : une représentante de parents ajoute qu'il faudrait faire intervenir les gendarmes mais de façon impromptue.

Il ajoute qu'il s'agit d'une question de civisme : il faut que les parents respectent les places dédiées au handicap et au bus. M. le maire propose de transmettre encore une fois un mot aux familles dans les cahiers de liaison des enfants.

Autres propositions :

-Un parent propose d'abandonner le parking et de le remplacer par une zone végétalisée. Cette proposition n'a pas fait l'unanimité.

-L'équipe enseignante propose de faire l'entrée des élèves de maternelle par le hall d'entrée de l'école (entrée et sortie plus sécurisées).

Mot de M. Le Maire :

-M. Février signale qu'il souhaite renouveler le conseil des jeunes. Il précise que les membres de l'ancien conseil des jeunes s'étaient rendus à Paris fin février 2019. Ce voyage, qui avait beaucoup plu, pourrait être renouvelé cette année. Il faudrait élire à la rentrée de septembre deux élèves de CE2, deux élèves de CM1 et deux élèves de CM2.

-Il ajoute qu'un city-park est en cours d'élaboration et sera situé dans la zone au-dessus des jardins partagés. Concernant les jardins partagés, la directrice intervient pour demander s'il serait possible de planter un arbre pour faire un peu d'ombre au niveau du jardin de l'école et de positionner des rondins de bois pour que les enfants puissent s'asseoir.

-Une visite de la zone humide avec le Syndicat Mixte du Célé représenté par M. Previtali a eu lieu. Le travail de qualité réalisé sur les panneaux par les élèves de l'école qui sont actuellement en CM2 a été remarqué. M. Février demande aux enseignants de les en féliciter.

Clôture du conseil d'école à 20h10.

Mme MALGOUZOU Sandrine



Mmes NOYGUES et MONTIL



M. TAQUET Frédéric

